



# Présentation de la Cellule EMSR

## Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière

Colloque annuel des CeM – 12 juin 2015



Wallonie



Service public  
de Wallonie



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES

## CONTENU DE LA PRÉSENTATION

1. Transfert des compétences
2. L'enseignement en FWB
3. La Cellule EMSR de la Direction de la Planification de la Mobilité (DGO2)
4. Les missions
5. Contacts



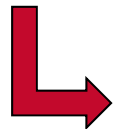
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES



SPW  
Service public  
de Wallonie

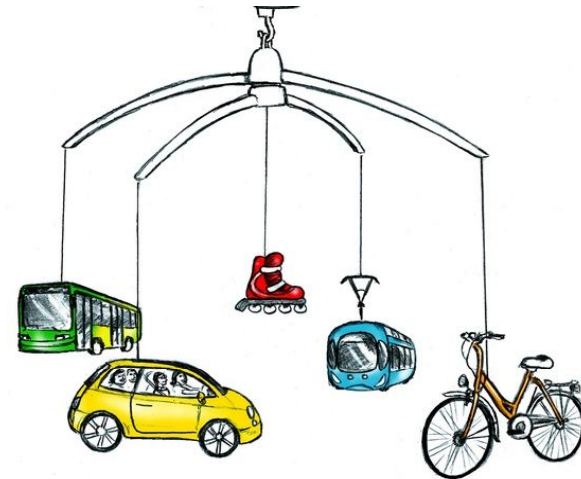
## 1. SIXIÈME RÉFORME DE L'ÉTAT : TRANSFERT DE CERTAINES COMPÉTENCES DE L'IBSR AUX RÉGIONS

La Direction de la Planification de la Mobilité reçoit la mission d'assurer la continuité de la formation en mobilité et en sécurité routière dans l'enseignement obligatoire.



**NOUVEAU**

intégration des 2 concepts dans un seul thème d'apprentissage.



*Mille et une façons  
d'être mobile*



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES



SPW  
Service public  
de Wallonie

## 2. L'ENSEIGNEMENT DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

- **Avant 1997**

Cours de sécurité routière : obligatoire ½ h par semaine

- **Dès 1997 : Socles de compétences**

La sécurité routière n'est plus obligatoire.

Les réseaux peuvent choisir.

=> situations très diversifiées selon les écoles



## 2. L'ENSEIGNEMENT DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

**L'Éducation à la mobilité et la sécurité routière est actuellement dispensée dans les écoles par de multiples intervenants.**

- Enseignants
- Police fédérale (IBSR/Régions)
- Polices locales
- Associations



Jeu de société : Optimove

### 3. CRÉATION D'UNE CELLULE ÉDUCATION À LA MOBILITÉ ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**Direction de la Planification de la Mobilité (D0211)**

**3 personnes :**



- 2 issues de l'IBSR :  
ex-responsables de projets pour  
la Cellule Jeunes
- 1 issue du SPW :  
service du Transport scolaire

## 4. MISSIONS DE LA CELLULE EMSR



## 4. MISSIONS DE LA CELLULE EMSR

### Mission 1 : identifier les contenus d'apprentissage

En collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles

= promouvoir un continuum éducatif en mobilité et sécurité routière et mobilité adapté par classe d'âge de 2,5 ans à 18 ans.  
(de la maternelle à la fin du secondaire)



Enseignement primaire : travail sur les socles de compétences d'éducation physique et d'éveil historique et géographique en vue d'y intégrer la mobilité et la sécurité routière.





## 4. MISSIONS DE LA CELLULE EMSR

### Mission 2 : former les enseignants

CAR ils ne sont pas formés en haute école.

Mise en place de formations pour les enseignants via les structures de la FWB.

Via l'Institut de formation en cours de carrière (IFC)



2015-2016 : 10 journées de formation prévues pour les professeurs d'éducation physique du fondamental



## 4. MISSIONS DE LA CELLULE EMSR

### Mission 3 : mise en place de personnes-ressources « mobilité-sécurité routière » dans les écoles



#### Tâches

- Etre le contact avec la commune (CeM, collège ), la Région, les polices locales et fédérale et constituer avec ceux-ci un réseau communal.
- Coordonner les actions des intervenants extérieurs.
- Mobiliser, motiver les enseignants de son école, les parents, les élèves.
- Initier et stimuler des projets dans son établissement.

## 4. MISSIONS DE LA CELLULE EMSR

### Mission 3 (suite) : personnes-ressources « mobilité-sécurité routière » dans les écoles



**A partir de 2016-2017 :**

premières formations des personnes-ressources  
par le SPW



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES



SPW  
Service public  
de Wallonie

## 4. MISSIONS DE LA CELLULE EMSR

### Mission 3 (suite) : personnes-ressources « mobilité-sécurité routière » dans les écoles

#### Objectifs par rapport aux CeM communaux :

- Leur permettre d'identifier l'interlocuteur « mobilité-sécurité routière » dans chaque école de la commune.
- Mettre en réseau cet acteur avec ceux de la mobilité et sécurité routière dont le CeM est l'élément central.



## 4. MISSIONS DE LA CELLULE EMSR

### Mission 4 : faire un inventaire des formations/animations existantes pour les écoles



## 4. MISSIONS DE LA CELLULE EMSR

### Mission 5 : poursuivre les appels à projets vers les opérateurs externes et les communes

#### **Appel à projets 2015 :**

- En ligne sur le portail de la mobilité depuis mi-mai
- Dossiers à introduire avant le 30 juin
- Projets concernant 2015-2016
- Moyens disponibles en 2015:
  - pour le secteur public : 100 000€
  - pour le secteur privé : 260 000€



## 5. CONTACTS EMSR

**[education.mobilite.securite@spw.wallonie.be](mailto:education.mobilite.securite@spw.wallonie.be)**

Anne-Valérie De Barba, 081/77 30 78

Christine Steyvers, 081/77 31 22

Bénédicte Vereecke, 081/77 30 77



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES



SPW  
Service public  
de Wallonie

## 5. CONTACTS DIRECTION PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ



*Retrouvez toutes les informations  
relatives à la Mobilité sur  
[mobilite.wallonie.be](http://mobilite.wallonie.be)*



*Suivez-nous sur Twitter  
[@WallonieMobiLiT](https://twitter.com/WallonieMobiLiT)*



*Abonnez-vous à notre chaîne Youtube  
[youtube.com/WallonieMobiLiT](https://youtube.com/WallonieMobiLiT)*



*Rejoignez-nous sur Facebook  
[facebook.com/WallonieMobilite](https://facebook.com/WallonieMobilite)*



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES



SPW  
Service public  
de Wallonie





MERCI POUR VOTRE ATTENTION



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES



Wallonie



Service public  
de Wallonie